



POINT PRESIDENCE



PJL Sport et Société sur le modèle sportif français

- Sera présenté en conseil des ministres en avril 2020
- Réunions de travail sur le contenu une fois par mois de novembre à mars
- Objectif : lister les mesures de niveau législatif et travailler rapidement sur de l'écrit (fiches, mesures puis avant-projet)
- COPIL autour de la ministre organisé avec les têtes de réseaux en janvier
- 3 axes et 3 groupes de travail :
 - Axe 1, autour de 2 sujets :
 - Définition du rôle de chacun : l'Etat et les fédérations sportives dans le contexte de la création de l'ANS (tutelle et agrément) et relations ligues professionnelles et fédérations (subdélégation)
 - Gouvernance interne des fédérations sportives et des ligues professionnelles
 - Axe 2 : lever les freins pour rendre le sport accessible au plus grand nombre ; 3 grands sujets :
 - Le sport en club
 - Le sport en entreprise
 - Le sport à l'école
 - Axe 3 : protéger les acteurs du sport et les compétitions sportives

Point d'actualité

- **24 avril 2019** : création de l'Agence nationale du Sport
 - Assemblée générale (*désignation du Président et des viceprésidents*)
 - Conseil d'administration (*nominations du DG, du manager général à la HP, budgets 2019, critères d'intervention en matière de HP et de développement des pratiques, comités consultatifs règlement intérieur et financier*)

- **18 juin 2019** : 2^{ème} Conseil d'administration (*dispositifs Haute performance, prévention des conflits d'intérêts, politique de rémunération, budgets rectificatifs HP et développement des pratiques...*)

- **8 octobre 2019** :
 - **Assemblée générale** (*convention constitutive adaptée à la loi du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du Sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024*)
 - **Conseil d'administration** (*budgets rectificatifs HP et développement, dispositifs HP et développement, organigramme...*)

Missions de l'Agence nationale du Sport

- **Deux missions principales :**
 - **La haute performance** : l'Agence contribuera à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif
 - **Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs)** : l'Agence garantira une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs

AGENCE NATIONALE DU SPORT



H aute performance – 5 axes

Un soutien aux Fédérations

- qui contribue à les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet de performance en vue des JOP 2024

Un soutien aux athlètes

- qui contribue à travers les différents dispositifs socio-professionnels et sportifs à les mettre dans les conditions optimales de réussite

Un plan national DATA et de recherche

- qui accompagne tous les acteurs avec la mise en place d'outils d'optimisation de la performance

Une déclinaison territoriale

- qui contribue à financer l'accès au sport de haut niveau

Des équipements sportifs

- qui permettent des conditions optimales d'entraînement et de compétition

Développement des pratiques – 3 axes

Une part territoriale

- qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales

Une part équipement

- qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

Une part nationale

- qui accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence



La généralisation des PSF en 2020

MISSION RELATIVE AUX CONSEILLERS TECHNIQUES SPORTIFS

Yann CUCHERAT

Alain RESPLANDY-BERNARD

avec l'appui de Fabien CANU, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Intervention de l'État dans le sport légitime et souhaitable ; quatre missions :

- être garant de la place du sport dans le projet national, en veillant à ce qu'il ait sa place dans diverses politiques publiques transverses : éducation, santé, intégration, rayonnement international...;
- être gardien de l'éthique : éthique des compétitions mais aussi intégrité et sécurité des pratiques, éthique de la gouvernance du mouvement sportif, respect des valeurs de la République dans le sport ;
- être promoteur d'une certaine solidarité territoriale, entre disciplines sportives et entre secteurs professionnel et amateur, en corrigeant par des interventions ciblées ce qui lui paraît être des déséquilibres excessifs ;
- être partenaire du développement du sport : partenaire en appui du mouvement sportif devenu leader, partenaire exigeant soucieux que l'argent public investi dans le sport, tant dans le développement de la pratique, la formation des encadrants ou dans la haute performance, ait un impact maximal.

Ces quatre missions ont vocation à s'incarner dans le partenariat stratégique que l'État doit passer avec chaque fédération, olympique ou non olympique. Elles sont au cœur de l'agrément par l'État des fédérations participant au service public. Elles doivent structurer les conventions d'objectifs, instrument principal de l'action de l'État vis-à-vis des fédérations, via l'opérateur qu'est l'ANS.

Cinq propositions retenues comme essentielles :

- donner la plénitude de l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des conseillers techniques aux directeurs techniques nationaux ;
- créer une DRH Sport capable d'apporter à la gestion des conseillers techniques l'expertise de ce qui se fait de mieux dans les organisations les plus performantes en matière de gestion des ressources humaines ;
- adapter le cadre d'emploi des entraîneurs nationaux afin de continuer à attirer et conserver les meilleurs ;
- mettre en place une école des cadres pour assurer la formation continue des conseillers techniques, d'État ou fédéraux, et des dirigeants, école ouverte sur le monde universitaire et de la recherche et sur l'international ;
- organiser un système d'alerte éthique, indépendant, confidentiel et impartial, pour faire de chaque conseiller technique, fonctionnaire ou non, un porteur de l'éthique dans le sport.

Trois scénarii possibles pour le cadre d'emploi des conseillers techniques, nous analysons trois scénarii possibles de l'aménagement marginal à la mise en extinction plus ou moins rapide du corps de fonctionnaires, en dégagant les avantages et inconvénients de chacun.

Des préconisations :

- resserrement du corps des fonctionnaires sur certaines missions par le non-remplacement d'une partie des départs en retraite,
- réouverture du concours de professeurs de sports en 2020 notamment pour les sportifs de haut niveau,
- attribution au mouvement sportif de l'intégralité des moyens financiers, coût des pensions inclus, ainsi dégagés et de la mise en cohérence du pilotage de l'ensemble des moyens de l'État sous l'égide de l'agence nationale du sport

Conclusion :

- décisions politiques prises rapidement afin que chaque acteur voit clarifié le cadre de son action et que chacun puisse se focaliser sur la réussite des jeux olympiques et paralympiques à Tokyo en 2020, à Pékin en 2022 et à Paris en 2024 et sur l'héritage durable
- mise en œuvre de la réforme faite de manière souple afin de prendre en compte la diversité des fédérations et des disciplines.

INTERNATIONAL

- FIBA
- FIBA EUROPE
- ECA, étude CDES sur les ligues fermées
- TQO 5x5 et JO 2020 Tokyo
- TQO 3x3 et JO 2020 Tokyo

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020 - 2024

Depuis 2008, la FFBB développe le basket français autour de trois axes :

- Avoir des équipes de France performantes ;
- Moderniser la fédération ;
- Animer ses territoires.

Concomitamment à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris (13 septembre 2017), le contexte du sport français a considérablement évolué :

- Paris 2024 : une opportunité et une menace ;
- Ubérisation du sport ou la pratique hors club, pas ou peu de contrainte ;
- Perte de licenciés au sein de la majorité des fédérations ;
- Baisse des financements publics : État (emplois aidés, services civiques), Collectivités Territoriales ;
- Promotion de la pratique hors dispositif fédéral ;
- Réforme territoriale ;
- Nouvelle gouvernance du sport souhaitée par le Président de la République.

Si chaque sport est touché, le basket français doit également intégrer trois éléments contextuels :

- Intégration du 3x3 dans le programme olympique à Tokyo 2020 ;
- Nouveau calendrier international et fenêtres FIBA ;
- Conflit FIBA-ECA.

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020 - 2024

Ainsi, afin de préparer le basket français et l'ensemble de ses acteurs des clubs et du réseau fédéral, la FFBB a lancé rapidement un plan FFBB 2024 en réponse à ce contexte. Il comporte dix points respectant la commande suivante : « Moderniser nos offres et accepter de rentrer dans le champ concurrentiel » :

1. Club 3.0
2. 5x5
3. 3x3
4. VxE
5. Digitalisation & Club FFBB
6. Plan Infra
7. Accompagnement fédéral
8. Nouvelles offres tarifaires de licence
9. Ruralité et métropole
10. Plan mixité 2024

Plan FFBB 2024 finalisé en mai 2018

Le début de la nouvelle olympiade 2020-2024 avec, en ligne de mire, les JOP de Paris 2024, permet maintenant d'intégrer ce plan FFBB 2024 dans le cadre d'une démarche plus globale :

le Projet Sportif Fédéral 2020 – 2024

Document de travail

AXE 1 : AVOIR DES EQUIPES DE FRANCE PERFORMANTES

Les Équipes de France (féminines, masculines et jeunes) concernent les deux disciplines, 5x5 et 3x3. Outre les différentes compétitions prévues au calendrier 2020-2024, la FFBB doit faire évoluer les staffs encadrant ces équipes nationales et son projet de performance fédérale (PPF).

AXE 2 : MODERNISATION DE LA FEDERATION

Pour mieux servir les clubs, faciliter les missions des membres de la fédération, pour proposer aux licencié(e)s des pratiques compétitives ou non compétitives de qualité.

- Une gouvernance institutionnelle transparente
- Une gouvernance politique moderne, délégations données
- Une gouvernance participative importante
- Au sein de la FFBB, des services pour l'opérationnel
- Au sein des LR et CD, des salariés pour l'opérationnel
- Une démarche qualité
- Un soutien aux territoires
- Une gestion saine et rigoureuse

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020 - 2024

Une démarche qualité :

- L'**étoilisation** des clubs, ou comment valoriser l'action des clubs et améliorer la lisibilité des labels fédéraux, comment encourager les clubs à accroître leur engagement dans leur mission de service public, enfin comment proposer une vision claire et synthétique pour les parents des activités et pratiques proposées dans les clubs ;
- L'étoilisation des structures du réseau fédéral (ligues régionales et comités départementaux), ou comment valoriser l'action des structures déconcentrées dans leur mission de service public au service des clubs, dans le respect du Projet Sportif de la Fédération (PSF) et du Projet Sportif de son Territoire (PST) ;
- L'étoilisation de la fédération, ou comment valoriser l'action de la fédération dans le cadre de sa délégation, de sa contribution à ses membres, de ses accords de partenariats et de son bilan périodique.

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020 - 2024

Un soutien aux territoires :

Les cibles :

- Licencié(e)s, pratiquant(e)s
- **Clubs**
- Ligues régionales et Comités Départementaux
- Collectivités territoriales (Conventions avec Conseils régionaux (en projet))
- Monde de l'entreprise

Les soutiens :

- Financier : crédits PSF (part territoriale), autres enveloppes ANS (emploi), crédits FFBB (FART, etc.), dotations, etc.
- Humain : élus et services fédéraux
- Outils :
 - Logistiques (FBI, eFFBB, e-marque, etc.)
 - Pédagogiques (e-learning, tutoriels, vidéo-animations, projet « topo »)
- Communication interne et externe
- Formation : INFBB & IRFBB
- Professionnalisation
- Innovation
- A la pratique fédérale telle que déclinée dans le PSF

AXE 3 : ANIMATION DES TERRITOIRES

En très grande majorité, les clubs sont des structures associatives gérées par un groupe de dirigeants bénévoles ; plus que de simples lieux de compétitions, ils sont ou deviendront des lieux de vie accueillant des licencié(e)s participant à des compétitions (5x5 ou 3x3) ou des activités non compétitives (VxE) ; ils sont un centre d'animation de leur territoire ; l'objectif fédéral est de proposer des pratiques de basketball accessibles au plus grand nombre au sein des clubs affiliés. Les pratiques compétitives vont de l'échelon international au local, d'équipes nationales ou de clubs ; les pratiques non compétitives sont développées essentiellement sur le plan territorial.

Club 3.0 :

- Affiliation : OK > intégration de ce point dans les procédures classiques et gestion par la CF Démarche Club et les services du Pôle Jeunesse et Territoires à compter de ce jour
- Reste à clarifier quelques points sur les Etablissements

5x5 :

- OK > intégration de ce point dans les procédures classiques à compter de ce jour
- Reste à développer, avec les territoires :
 - L'offre de compétition loisir pour les clubs
 - L'offre de compétition entreprise pour les entreprises
 - Dossier repris au sein du Pôle Compétitions et Vivre Ensemble

3x3 :

- OK > intégration de ce point dans les procédures classiques et gestion par les services du Pôle 3x3 à compter de ce jour
- Reste à développer, avec les territoires :
 - L'offre de compétition loisir pour les clubs
 - L'offre de compétition entreprise pour les entreprises
 - Dossier repris au sein du Pôle Compétitions et Pratiques Sportives avec le soutien du Pôle 3x3

VxE :

- En cours > intégration de ce point dans les procédures classiques et gestion par les services du Pôle Compétitions et Vivre Ensemble(VxE)

Digitalisation & Club FFBB :

- Développé : plateforme 3x3 V1
- A développer : plateforme 3x3 V2, plateforme VxE V1, Marketplace V1, services aux clubs
- Recrutement d'un chargé d'innovation

Plan Infra :

- Terrains de proximité
- Plateformes de services
- Terrains mobiles 3x3
- Autres projets
- En cours > intégration et gestion par les services du Pôle Jeunesse et Territoires

Bilan FFBB 2024 avant intégration dans PSF 2020 – 2024

Accompagnement fédéral :

- 6 chargés de développement
- Services civiques

Nouvelles offres de licence et dématérialisation :

- En cours > traité par un groupe de travail animé par le Secrétaire général

Ruralité et Métropole:

- En cours

Bilan FFBB 2024 avant intégration dans PSF 2020 – 2024

Plan Mixité 2024 :

- En cours

Etoilisation des clubs



Orientations générales (Septembre 2016)

- Le **CLUB** est la cellule de base de la Fédération
 - 95% de l'activité des clubs relève de ce qu'on peut appeler les **missions traditionnelles** (la pratique en 5x5, l'accueil des jeunes, la formation et la performance, la formation de l'encadrement ...)
 - 5% de l'activité des clubs relève de ce qu'on peut appeler les **missions de service public** (insertion, santé, handicap, citoyenneté ...) et de la nouvelle discipline olympique (3x3)

Orientations générales (Septembre 2016)

- Coordonner la valorisation de l'action des clubs et améliorer la lisibilité des labels fédéraux
- Encourager les clubs à accroître leur engagement dans leur mission de service public
- Proposer une vision claire et synthétique pour les parents des activités proposées dans les clubs
- Disposer d'un outil synthétique permettant de suivre les clubs soutenus dans le cadre du Projet Sportif Fédéral

Objectifs

– Outil en vue :

- Externe
 - D'informer de façon simple le « Grand Public » (Parents, potentiels pratiquants, environnement...)
 - De promouvoir le club au niveau territorial (Collectivités locales, partenaires actuels ou potentiels...)
- Interne
 - De suivre et accompagner les clubs notamment dans le cadre du Projet Sportif Fédéral

Avancées peu significatives

– Etoilisation aboutie

- Label FFBB Citoyen

– Etoilisation en cours (lancée)

- Label Mini Basket
- Label Club Formateur

Les avancées sont peu significatives en raison notamment :

1. Du manque d'appropriation de la commande politique
2. De la réticence à abandonner l'identité des labels propres à chaque domaine d'activité

Label Démarche Citoyenne - Réalisé

– Principes retenus

- Intitulé du Label devient « **LABEL FFBB CITOYEN MAIF** »



- La 1^{ère} étoile est délivrée par : LA LIGUE REGIONALE



- La 2^{ème} étoile est délivrée par : LA FEDERATION



- La 3^{ème} étoile est délivrée par : LA FEDERATION

Label Mini Basket – En cours

– Principes retenus

- Intitulé du Label devient « **LABEL MINI BASKET** »



- La 1^{ère} étoile est délivrée par : **LE COMITE DEPARTEMENTAL**
(Ancien « Label Ecole Départementale Mini Basket »)



- La 2^{ème} étoile est délivrée par : **LA FEDERATION**
(Obtention de l'ancien « Label Ecole Française Mini Basket »)



- La 3^{ème} étoile est délivrée par : **LA FEDERATION**
(Renouvellement de l'ancien « Label Ecole Française Mini Basket »)

Label Mini Basket – En cours

– Eléments à suivre :



- Adaptation des labels des Comités Départementaux au socle défini par la Fédération (concertation lors du Forum National)



- Evolution des notifications et intitulés avec l'aide du Secrétariat Général (cf. dernier Comité Directeur)



- Oriflammes EFMB : terminer le stock

Label Club Formateur – « En cours »

– Principes retenus

- Intitulé du Label devient « **LABEL CLUB FORMATEUR**»



- La 1^{ère} étoile est délivrée par : LA LIGUE REGIONALE
(Socle minimum à créer avec les Ligues Régionales)



- La 2^{ème} étoile est délivrée par : LA FEDERATION
(Obtention de l'ancien « Label Club Formateur Espoirs »)



- La 3^{ème} étoile est délivrée par : LA FEDERATION
(Obtention de l'ancien « Label Club Formateur Elite »)

Label Club Formateur – « En cours »

– Eléments à suivre



- Travail de concertation avec les Ligues Régionales pour l'instruction de la 1^{ère} étoile (à construire avec les LR)



- Délivrance en avril 2020 des Labels sous le bon intitulé (ne plus parler de Label Espoirs / Etoile d'Argent / ... ou Elite / Or



Avoir une vision plus large adaptée au PSF 2020-2024

« Structure »

*Eléments liés au socle de licence
Autour de la mission de Service Public*

Citoyen



MiniBasket



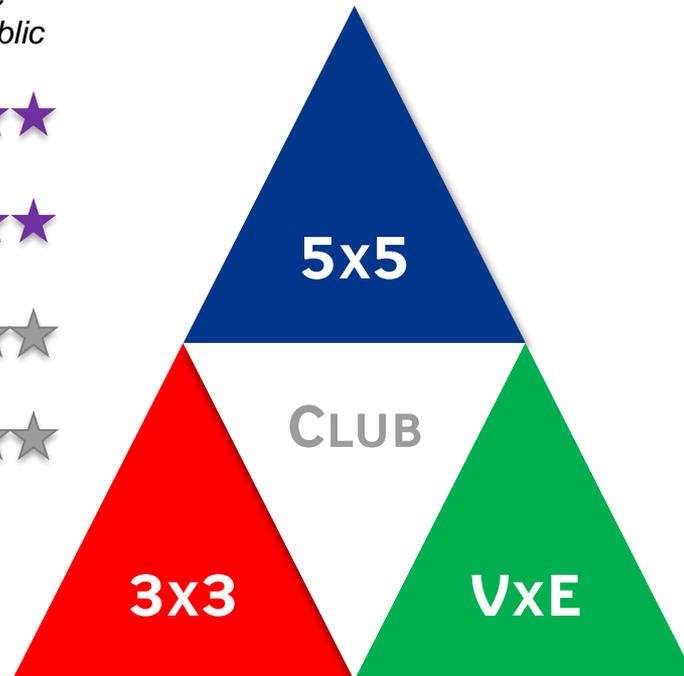
Territoires *



...



Club 3.0



« Pratiques »

Eléments liés aux extensions de licence

Club Formateur,
Niveaux de pratique

A imaginer, ...

Basket Santé, BaskeTonic,
Basket Entreprise, ...

Club Bronze, Argent, Or

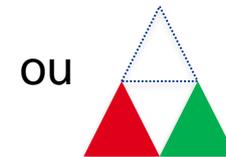
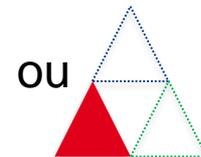
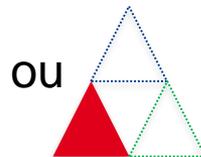
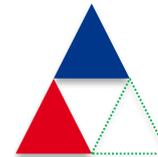
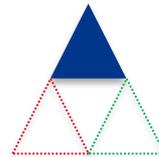
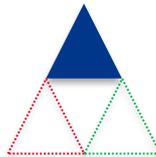


« Structure »

Affiliation



« Pratiques »



– Action en perspective de l’olympiade 2020 - 2024

- Travail d’appropriation par les territoires (Réunions de Zone)
- Mobilisation des chargés de développement des Clubs 3.0 pour accompagnement des clubs et des structures dans la démarche globale de qualité
- Monter progressive du dispositif
 - 2020 – 2021 : Faire apparaître sur la carte d’identité club les éléments exploitables de FBI (Onglet Label en cours de développement)
- Travail de visibilité dans les clubs et sur le nouveau site fédéral

– Dès la saison 2020 - 2021

- Uniformation des 3 labels pré-cités
- Via l'affiliation dématérialisée, « référencement » des clubs en fonction des formes de pratiques ouvertes 5x5 / 3x3 / VxE
- Précisions sémantiques : Un label est un outil qualitatif gradué différent de la notion de proposition de pratiques

Attribution des crédits PSF 2020

La démarche de la FFBB

7 Novembre 2019 - Débriefing Fédérations à l'ANS

7 et 13 Novembre 2019 - Réunion avec des fédérations pilotes en 2019 (Athlétisme, Volley, Rugby, Badminton)

22 Novembre 2019 :

- Réunion spécifique sur les critères d'attribution
- Réunion spécifique sur la procédure et moyen RH à mobiliser
- Instruction interne des dossiers via le compte asso existant (aide de 20 000€ de l'ANS par fédération pilote en 2019 pour les moyens humains à mobiliser)
- Proposition de répartition

21 Décembre 2019 – Présentation en BF

Janvier 2020 :

- Décision CD
- Contrôle et évaluation des attributions par la FFBB
- Communication, information auprès des structures territoriales

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les préalables :

Agence Nationale du Sport :

Subvention octroyée pour une action réalisée sur l'année civile, démarrage en 2020

Obligation, pour chaque fédération, de finaliser un PSF

Crédits de l'ex-part territoriale à arbitrer hormis certains territoires : territoires identifiés par l'ANS (Nouvelle Calédonie, etc.)

Gestion des crédits emploi 2020 non affectée aux fédérations, certainement des fédérations expérimentales.

Fond d'amorçage maintenu à 20 000 € en 2020 par fédération (2 ans)

Points de réflexion :

- Reprendre les 3 axes du PSF et assurer une cohérence entre PSF et chaque PST

Imaginer des leviers pour favoriser l'évolution du nombre de licenciés > critères

Imaginer des leviers territoriaux pour ajuster le PSF aux réalités du terrain > critères spécifiques (ex. ruralités et métropoles)

Tenir compte du PPF FFBB et des crédits du MS octroyés dans ce cadre via le BOP 219

Prendre en considération les différents labels fédéraux

Avoir une vision et une démarche globale des différentes aides aux territoires (FFBB/PSF/EMPLOI) :

Être transparent

Communiquer dès février 2020 sur la globalité du dossier (critères, méthodes, calendrier, transparence)

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les préalables :

Deux axes de travail :

Répartition Clubs

Répartition LR/CD incluant 2020 / Après 2020

LR > PSF / FFBB / ANS-FFBB (ACTIONS) / ETAT / CR / DIVERS

CD > PSF / FFBB / ANS-FFBB (EMPLOI ET ACTIONS) / CD / LR / DIVERS

Questions traitées :

Saison N – Saison N+1 ? Critères permanents ou évolutifs dans le temps

Soutien permanent ou bien limité dans le temps ? limité dans le temps

Attribution de 100% de l'enveloppe ? Isoler 5% de l'enveloppe pour ajustements, mais redistribution de 100%

Équilibre territorial ? Valoriser la ruralité par un coefficient plus important, distinguer le territoire rural (R), le territoire mixte (M), le territoire urbain (U) ; éventualité d'une pré-affectation d'une enveloppe par région à terme

Équilibre structures ? Tendre vers l'équilibre demandé par l'ANS 50% Clubs – 50% LR/CD

Axes – PSF/PST

Assurer une transparence dans l'attribution des crédits (critères et procédures)

Assurer une communication claire sur la démarche (critères et méthodes)

En partant de l'expérience d'autres fédérations (mise en œuvre d'un « label club » et souhait de voir leurs structures (LR/CD) respecter la politique fédérale), mise en œuvre d'une étoilisation des structures du réseau fédéral (LR/CD/Clubs) sur des critères simples et connus de tous ; cette étoilisation sera une condition d'éligibilité à compter de 2021.

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les préalables :

Questions traitées :

Crédits PSF pour l'action et l'intention ; crédits FFBB pour bonus liés à la performance

Éthique : Mettre en œuvre une garantie de l'éthique et de l'intégrité de la démarche ; quid d'un club sanctionné (commission de discipline, CCG, incivilités), condition d'inéligibilité ou de malus ?

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 1 : Performer avec les équipes de France

Le Club est concerné par sa contribution au PPF, de la section sportive à la formation HN (centre de formation, liste de jeunes HN, compétitions U15 et U18 Elite,

Le CD est concerné par sa contribution au PPF (actions de détection U11, U12, U13)

La LR est concernée par sa contribution au PPF (actions de détection U14, U15), à la gestion de l'ETR

Les critères retenus pour le Club sont :

Si contribution du Club au PPF (section sportive) : pas de forfait

Si contribution du Club au PPF (centre de formation) : pas de forfait

Si contribution du Club au PPF (liste de jeunes HN) : contribution FFBB (avec LNB pour secteur pro masculin)

Si contribution du Club au PPF (compétitions U15 ou U18 Elite) : pas de forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

A compter de 2021, bonus FFBB versé au Club si entrée d'un ou d'une jeune au Pôle France

Yvan Mainini

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Les montants seront pondérés selon le type de territoire (R, M ou U)

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 1 : Performer avec les équipes de France

Les critères retenus pour le CD sont :

Si contribution du CD au PPF (actions de détection U11, U12, U13) : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

A compter de 2021, bonus FFBB versé au CD si entrée d'un ou d'une jeune au Pôle Espoir Régional

A compter de 2021, bonus FFBB versé au CD si entrée d'un ou d'une jeune au Pôle France Yvan Mainini

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Les montants seront pondérés selon le type de territoire (R, M ou U)

Les critères retenus pour la LR sont :

Si contribution de la LR au PPF (actions de détection U14, U15, Pôle Espoir Régional) : forfait

Si contribution de la LR au PPF (Pôle Espoir Régional) : forfait

Si contribution de la LR au PPF (gestion ETR) : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

A compter de 2021, bonus FFBB versé à la LR si entrée d'un ou d'une jeune au Pôle France Yvan Mainini

A compter de 2021, bonus FFBB versé à la LR si participation d'un ou d'une jeune au sein d'une équipe de France

La FFBB interviendra également au titre de la solidarité pour des cas de jeunes en difficulté

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 2 : Moderniser la fédération

Le Club est concerné par sa structuration (CTC, Économie Sociale et Solidaire, relations avec son environnement (entreprise, social), outils de gestion, RSE) l'organisation d'événements fédéraux sportifs ou non (liste fédérale), sa contribution à la formation fédérale (sous le contrôle de la LR) (écoles d'arbitrage, école primo-encadrants (TDO)), enfin par l'innovation dans ses activités (ex. gestion de ses équipements)

Le CD est concerné par l'organisation d'événements fédéraux sportifs ou non (liste fédérale), sa contribution à la formation fédérale (sous le contrôle de la LR) ; dans le cadre de cette liste d'événements fédéraux, il peut être imaginé 3 niveaux : non soutenus, soutenus (forfait), soutenus (forfait) avec bonus (événement écoresponsable, etc.)

La LR est concernée par la coordination ou l'organisation d'événements fédéraux sportifs ou non (liste fédérale) ; dans le cadre de cette liste d'événements fédéraux, il peut être imaginé 3 niveaux : non soutenus, soutenus (forfait), soutenus (forfait) avec bonus (événement écoresponsable, etc.)

La LR est concernée par la formation (IRFBB), elle peut faire appel à des clubs ou des CD sous le contrôle de la LR

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 2 : Moderniser la fédération

Les critères retenus pour le Club sont :

Si structuration du Club : forfait

Si organisation d'un événement fédéral (liste CF) : forfait

Si organisation d'un événement fédéral (liste HN ou International) : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Si le Club contribue à la formation fédérale, sous le contrôle de la LR : tout ou partie du forfait attribué à la LR

Si innovation dans les activités du Club : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Les montants seront pondérés selon le type de territoire (R, M ou U)

Les critères retenus pour le CD sont :

Si organisation d'un événement fédéral (liste CF) : forfait

Si organisation d'un événement fédéral (liste HN ou International) : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Si le CD contribue à la formation fédérale, sous le contrôle de la LR : tout ou partie du forfait attribué à la LR

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Les montants seront pondérés selon le type de territoire (R, M ou U)

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 2 : Moderniser la fédération

Les critères retenus pour la LR sont :

Si organisation d'un événement fédéral (liste CF) : forfait

Si organisation d'un événement fédéral (liste HN ou International) : forfait

Si coordination par la LR : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Si la formation correspond au minimum requis par la FFBB (socle pour les dirigeants, techniciens, officiels, JIG, 25% chacun), la LR percevra un forfait

A compter de 2021, la qualité de la formation proposée pourra être bonifiée (RSE, performance, innovation)

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 3 : Animer les territoires

A compter de 2021, l'étoilisation du Club est une condition d'éligibilité

Le Club est concerné par les actions qu'il projette et réalise dans le cadre de la politique fédérale

Le Club est concerné par la création d'extensions de ses pratiques (ex. Club 5x5 qui crée une extension 3x3)

Le CD est concerné par la création de Clubs (créa club) ou l'extension de pratiques au sein d'un Club (5x5, 3x3 et VxE)

Le CD est concerné par l'augmentation du nombre de licencié(e)s

Le CD est concerné par le nombre d'équipes 5x5 engagées en compétition, en compétition-loisir, en compétition-entreprise

Le CD est concerné par le nombre d'équipes 3x3 engagées en championnats de clubs, au sein des Opens du Département, en compétition-loisir, en compétition-entreprise

Le CD est concerné par l'accompagnement des pratiques VxE proposées par la FFBB

Le CD est concerné par la création des terrains de proximité ou l'exploitation des terrains mobiles 3x3

Le CD est concerné par des actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)

Le CD est concerné par des actions liées à la mixité et la citoyenneté

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 3 : Animer les territoires

La LR est concernée par le nombre d'équipes 5x5 engagées en compétition, en compétition-loisir, en compétition-entreprise

La LR est concernée par le nombre d'équipes 3x3 engagées en championnats de clubs, au sein des Opens de la région, en compétition-loisir, en compétition-entreprise

La LR est concernée par l'accompagnement des pratiques VxE proposées par la FFBB

La LR est concernée par la labellisation des structures et actions VxE proposées par la FFBB

La LR est concernée par la création des terrains de proximité ou l'exploitation des terrains mobiles 3x3

La LR, et le CD sur le même territoire, sont concernés par la gestion et l'exploitation d'une plateforme de services

La LR est concernée par des actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)

La LR est concernée par des actions liées à la mixité et la citoyenneté

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 3 : Animer les territoires

Les critères retenus pour le Club sont :

Si actions du Club retenues : forfait

A compter de 2021, si extensions de pratiques au sein du Club : bonus PSF

A compter de 2021, un nombre de clubs par région sera récompensé selon l'évolution du nombre de ses licences : bonus FFBB (50% enveloppe)

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Les montants seront pondérés selon le type de territoire (R, M ou U)

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 3 : Animer les territoires

Les critères retenus pour le CD sont :

Si création de Clubs : forfait

A compter de 2021, si extensions de pratiques au sein des Clubs : bonus PSF

A compter de 2021, si évolution du nombre des licences : bonus FFBB (50% enveloppe)

Évolution du nombre d'équipes 5x5 engagées en compétition, en compétition-loisir, en compétition-entreprise : bonus PSF

Évolution du nombre d'équipes 3x3 engagées en championnats de clubs, au sein des Opens du Département, en compétition-loisir, en compétition-entreprise : bonus PSF

Accompagnement des pratiques VxE proposées par la FFBB : forfait

Création des terrains de proximité ou exploitation des terrains mobiles 3x3 : forfait

Actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain) : forfait

Actions liées à la mixité et la citoyenneté : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Les montants seront pondérés selon le type de territoire (R, M ou U)

Attribution des crédits PSF 2020

Les critères d'attribution

Les critères liés à l'axe 3 : Animer les territoires

Les critères retenus pour la LR sont :

Évolution du nombre d'équipes 5x5 engagées en compétition, en compétition-loisir, en compétition-entreprise : bonus PSF

Évolution du nombre d'équipes 3x3 engagées en championnats de clubs, au sein des Opens de la région, en compétition-loisir, en compétition-entreprise : bonus PSF

Accompagnement des pratiques VxE proposées par la FFBB : forfait

Labellisation des structures et actions VxE proposées par la FFBB : bonus FFBB

Création des terrains de proximité ou exploitation des terrains mobiles 3x3 : forfait

Gestion et l'exploitation d'une plateforme de services : à voir chaque cas avec FFBB

Actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain) : forfait

Actions liées à la mixité et la citoyenneté : forfait

Dans le cas contraire, pas de soutien financier

Attribution des crédits PSF 2020

Les procédures d'attribution

Préalable : Les procédures doivent être simples et transparentes

Étape 1 : Dépôt des dossiers Clubs – CD – LR sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Étape 2 : Vérification de l'éligibilité des dossiers par la FFBB

Création d'un fichier Club

Création d'un fichier CD (*traité directement par la commission FFBB*)

Création d'un fichier LR (*traité directement par la commission FFBB*)

Étape 3 : Transfert de l'ensemble des dossiers par la FFBB aux LR pour instruction et arbitrage des dossiers Clubs

Communication par la FFBB d'une enveloppe forfaitaire à répartir

Étape 4 : Validation en Bureau Régional de la LR

Saisie dans OSIRIS par la LR des montants proposés pour les Clubs

Étape 5 : Contrôle par échantillonnage de la commission FFBB

Étape 6 : Validation par le Bureau Fédéral

Ressources humaines :

Au sein de la fédération, une commission fédérale (12 membres bénévoles) : membres issu(e)s des commissions régionales, autres membres, DTN, un opérationnel dédié, non membre, à recruter en CDD ou CDI (*temps partiel*) de Janvier à Juillet 2020 (pôle à définir), relais des LR et CD sur les process, outils, formations et lien ANS

Au sein de chaque ligue régionale, une commission régionale : 1 représentant de chaque CD ; membre(s) élu(e)(s) de la LR, participation du DTR aux travaux, un opérationnel dédié, non membre

Attribution des crédits PSF 2020

Le calendrier

BF des 14-15 février : finalisation des critères et des procédures

A compter du 17 février :

- communication interne et externe
- supports pédagogiques
- début des dépôts des dossiers Clubs – CD – LR sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Evolutions de l'organisation fédérale

-
- Transfert de certaines activités du projet FFBB 2024 au sein des pôles concernés
- Regroupement des activités restantes et des nouvelles activités (crédits PSF, innovation, etc.), ainsi :
 - Maintien de la Commission Fédérale FFBB 2024 & CLUB 3.0 jusqu'à la fin de la saison
 - Projet de création d'une Commission Fédérale **Soutien aux Clubs**
 - Projet de création d'un Service **Soutien au clubs**

Échéance : Comité Directeur 28-29 février 2020

Charte des officiels – Point complet

▪

Calendrier et feuille de route de fin d'olympiade

- Equipes de France : JO 2020, Jeunes, TQO Féminin à Bourges
- PPF : Pôle France, Pôle France 3x3, Centres Formation
- LFB 2024 : Gouvernance, Excellence sportive, La LFB et son public
- HNO : Réflexions sur la professionnalisation arbitrage HN
- 3x3 :
 - Programme été 2020 (Masters, Challengers, WWS)
 - Circuit Pro 3x3 (Regional League, France)
 - Open de France 2020
 - Superleague et Juniorleague
 - Championnat Clubs
 - Journée 3x3 (juin)
- NM3
- Charte des officiels
- Evolutions et renforcement du dispositif JIG/MIG
- Marketing, Contrat TV

Calendrier et feuille de route de fin d'olympiade

- Suite des Assises Compétition / Loisir / Entreprise (5x5 et 3x3)
- VxE : Basket Santé (dont Siel Bleu), Basket Inclusif, Basket Entreprise, BaskeTonik, Basket Pénitentiaire, CGB, Camps d'été, Garderie Découverte, esport
- Digitalisation & Club FFBB : Plateforme 3x3 : V2 (2020), Plateforme VxE : V1 (2020), Marketplace : V1 (2020), Application Dirigeants
- Plan Infra
 - Terrains de proximité : Accord-cadre CNDS/ANS, Fond Fédéral, Schéma Territorial Équipements Basket 3x3
 - Plateformes de services
 - Terrains mobiles 3x3
- Accompagnement fédéral : Services civiques, Chargés développement, modification de l'organisation fédérale, nouveau plan de formation fédéral
- Nouvelles offres de licence : Socle/extensions, ASP/AST, Dématérialisation
- Ruralité & Métropole
- Mixité 2024



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com